

**AR Prefecture**017-200041614-20250304-2025\_03\_19-DE  
Reçu le 13/03/2025*Aunis-  
-Sud-*

Imagine la futilité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 04 mars 2025  
DELIBERATION n°2025\_03\_19****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR CREDITS DE PAIEMENT  
N°2024-01 GYMNASE D'AIGREFEUILLE D'AUNIS**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	38	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Kevin BAYNAUD) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY (a reçu pouvoir de Joël LALOYAU) - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Didier BARREAU - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) - Hervé GAILDRAT - Emmanuel JOBIN - Marie-France MORANT ( a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Marylise BOCHE - Philippe BODET - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT - Thierry PILLAUD - Danièle BALLANGER			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
<b>Absents :</b> Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Bruno CALMONT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK, Didier TOUVRON			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Jean-Michel SOUSSIN
<b>Convocation envoyée le :</b> 26 février 2025
<b>Affichage de la convocation le :</b> 26 février 2025

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 13 MARS 2025
n°: 017-200041614-20250304-2025_03_19-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 13 MARS 2025

**AR Prefecture**017-200041614-20250304-2025\_03\_19-DE  
Reçu le 13/03/2025**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR CREDITS DE PAIEMENT N°2024-01 GYMNASSE D'AIGREFEUILLE D'AUNIS**

**Vu** l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

**Vu** l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

**Vu** la délibération n°2024-03-18 du 5 mars 2024 approuvant la création de l'autorisation de programme n°2024-Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis,

**Considérant** les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2024 et 2027 :

AP/CP n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	19 909,04 €	287 835,00 €	2 454 182,00 €	1 319 696,00 €	4 081 622,04 €
Recettes prévisionnelles	19 909,04 €	287 835,00 €	2 454 182,00 €	1 319 696,00 €	4 081 622,04 €
- Autofinancement	19 909,04 €	287 835,00 €	154 182,00 €	819 696,00 €	1 281 622,04 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2024-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	19 909,04 €	287 835,00 €	2 454 182,00 €	1 319 696,00 €	4 081 622,04 €
Recettes prévisionnelles	19 909,04 €	287 835,00 €	2 454 182,00 €	1 319 696,00 €	4 081 622,04 €
Autofinancement	19 909,04 €	287 835,00 €	154 182,00 €	819 696,00 €	1 281 622,04 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €

## AR Prefecture

017-200041614-20250304-2025\_03\_19-DE  
Reçu le 13/03/2025

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 10 mars 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.